

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024**

N°DCM-2024-035

OBJET :

VOIRIE

Dénomination de voies communales : « Impasses des Roseaux, du Petit Chemin, des Bleuets, des Coquelicots, des Colchiques, des Crocus, des Sagettes, des Trotteurs et des Primevères »

Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 2 avril 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVROY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée Mme BAS-DEFARGES - Mme BROCHARD représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Magalie BUJALANCE MERLIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 14 mars 2024 sur des dénominations de voies, y compris des voies privées ouvertes à la circulation ;

Monsieur JACQUARD rappelle aux conseillers municipaux que le choix du système de numérotation des bâtiments (classique ou métrique) et l'attribution des noms des voiries publiques et privées ouvertes à la circulation (chemins, rues, impasses, ...) appartiennent au conseil municipal. Afin d'améliorer l'orientation des services de secours et de sécurité, ainsi que des services de livraison, la commission urbanisme propose régulièrement de reprendre certains secteurs ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de nommer les voiries : « Impasses des Roseaux, du Petit Chemin, des Bleuets, des Coquelicots, des Colchiques, des Crocus, des Sagettes, des Trotteurs et des Primevères », telles qu'elles sont matérialisées ci-après,

PRECISE que la numérotation des bâtiments sera métrique,

... / ...

Impasse des Roseaux :

**Lotissement
Les Jardins d'Alice**

12b Rue des Eglantiers

↓

Impasse des Roseaux
+
numérotation métrique



Impasse du Petit Chemin :

**Lotissement
Le Petit Chemin**

607 Route de Sandrans

↓

Impasse du Petit Chemin
+
numérotation métrique



Impasse des Bleuets et Impasse des Coquelicots :

**Lotissement
Le Clos Paccard**

545 Avenue Jean Jaurès

↓

Impasse des Bleuets
Impasse des Coquelicots
+
numérotation métrique



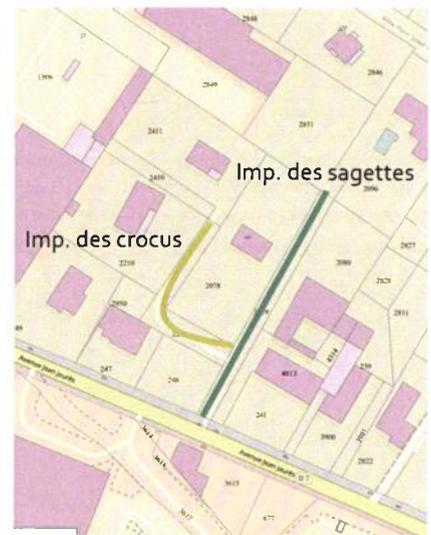
Impasse des Colchiques :

**Lotissement
Les Jardins d'Amélie**
581 Avenue Jean Jaurès
↓
Impasse des Colchiques
+
numérotation métrique



Impasse des Crocus et Impasse des Sagettes :

Avenue Jean Jaurès
voies privées à nommer
↓
**Impasses des crocus /
sagettes**
+
numérotation métrique



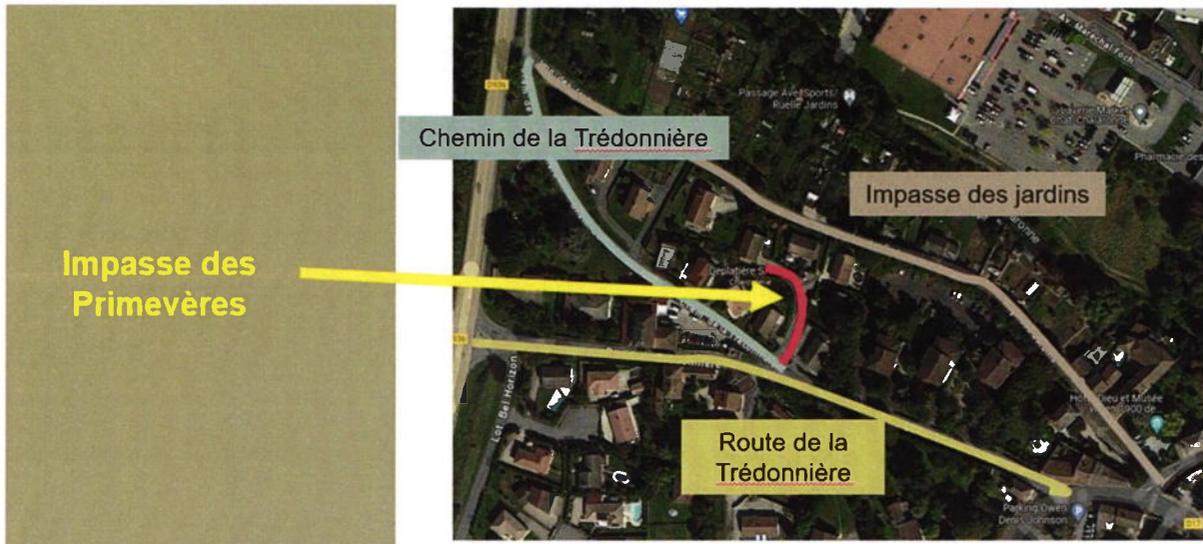
Impasse des Trotteurs :

**Lotissement du
Parc de la Flèche**
voie privée à nommer
↓
Impasse des Trotteurs
+
numérotation métrique



Chemin de l'Hippodrome

Impasse des Primevères :



Ainsi délibéré le 8 avril 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 12/04/2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 12/04/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.